

## **MODIFICATION HORAIRES TRAVAIL**

Par lili59, le 09/06/2011 à 14:00

bonjour,

je suis actuellement en congé parental à 80% j'ai reparti mon temps de travail avec ma société le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

peuvent-ils modifier mes horaires et me faire venir tous les jours.

cordialement,

Par **P.M.**, le **09/06/2011** à **14:32** 

Bonjour,

Normalement, cette répartition des jours de travail dans la semaine a dû faire l'objet d'un avenant dans le cadre du congé parental à temps partiel et l'employeur ne peut donc pas la modifier...